

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00229
Numéro SIREN : 775 577 018
Nom ou dénomination : CREDIT MUTUEL ARKEA

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2021 sous le numéro de dépôt 1900

CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou – 29480 LE RELECQ-KERHUON

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2021 (sous réserve d'approbation
par le conseil d'administration)

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier à neuf heures, les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa se sont joints à la réunion, par téléphone ou en visioconférence (dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid 19), sur la convocation du Président.

Etaient présents :

Mmes Valérie BARLOIS-LEROUX (administratrice indépendante), Marta CRENN, Monique HUET (administratrice indépendante), Anne-Gaëlle LE BAIL, Valérie MOREAU, Colette SENE, Sophie VIOLLEAU

MM. Thierry BOUGEARD, François CHATEL, Philippe CHUPIN, Jean-Pierre DENIS, Guillaume GLORIA (administrateur salarié), Michel GOURTAY, Patrick LE PROVOST, Yves MAINGUET, Dominique TRUBERT Administrateurs.

Etait régulièrement représentés en vertu d'un mandat donné par lettre :

Mme Valérie BLANCHET-LECOQ pouvoir donné à M. Jean-Pierre DENIS

Mme Marie VIGNAL-RENAULT (administratrice salariée) pouvoir donné à M. Guillaume GLORIA

M. Luc MOAL pouvoir donné à M. Thierry BOUGEARD

Assistaient également à la réunion :

M. Georges COUDRAY, Président honoraire

Mme Hélène BERNICOT, Directrice générale

Mme Anne LE GOFF, Directrice générale déléguée, Pôle Supports au développement

M. Frédéric LAURENT, Directeur du Pôle Innovations et Opérations

M. Bertrand BLANPAIN, Directeur du Pôle Entreprises et Institutionnels

M. Bernard LE BRAS, Directeur du Pôle Produits

M. Frédéric DIVERREZ, Directeur du Pôle B2B & Services spécialisés

Mme Véronique CROUZIER, Directrice des Ressources Humaines

M. Jean-Marc JAY, Directeur général de la Fédération du CMSO

M. Alain TAROUILLY, Directeur de l'Inspection générale et du Contrôle périodique

M. Cédric MALENGREAU, Directeur du Secrétariat général et de la communication institutionnelle

M. Paul CHOLLET, Economiste à la salle des marchés du Groupe Arkéa (point III de l'ordre du jour)

Mme Florence CORNEC, Représentante du Comité social et économique central (CSEC)

M. Fabrice GUYOMARCH

M. Jean-Pierre DENIS préside en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

M. Fabrice GUYOMARCH est désigné secrétaire de séance.

Le Président constate que tous les membres sont présents ou représentés et qu'en conséquence le quorum est atteint. Il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2020 et du 15 décembre 2020 (pour décision)**
 - II Point impacts du Covid 19 (pour information)**
 - III Perspectives économiques et des marchés (pour information)**
 - IV Rapport d'activité du Groupe et respect des limites (pour information)**
 - V Point évolutions filiales (pour décision)**
 - VI Point sur le budget solidarités des fédérations (pour information/décision)**
 - VII Point sur le dossier Liberté (pour information)**
 - VIII Examen des conventions réglementées en cours (pour décision)**
 - IX Travaux du comité des rémunérations (pour décision)**
 - X Questions diverses**
-

.../...

X QUESTIONS DIVERSES

.../...

10.3 Travaux du comité des nominations

.../...

2) Propositions de nomination.

Mme BERNICOT présente deux nominations pour décision du conseil d'administration.

En synthèse, compte tenu de l'importance du collectif et de la complexité des enjeux qui attendent le groupe Arkéa, elle propose la nomination de MM. Bertrand BLANPAIN et Frédéric LAURENT en qualité de Directeurs généraux délégués du Crédit Mutuel Arkéa.

Il s'agit donc de consolider le collectif alors que la BCE est attentive à la complémentarité des compétences.

Avis du comité des nominations

Le sujet a fait l'objet d'un examen par le comité stratégie et responsabilité sociétale lors d'une présentation, le 27 janvier 2021.

Mme VIOLLEAU, Présidente du comité, informe le conseil d'administration de l'avis exprimé.

Suite à la nomination de Madame Hélène BERNICOT en qualité de Directrice générale de la société, la Banque Centrale Européenne, lors de l'instruction de son dossier de nomination, a précisé que le Crédit Mutuel Arkéa était « tenue de nommer, dans l'année suivant la notification de la décision, un directeur général délégué supplémentaire, en tant que dirigeant effectif conformément à l'article L511-13 du Code monétaire et financier français, qui soit doté d'une expérience solide en matière de gestion de secteurs d'activité. »

Dans ce cadre, le comité des nominations a été amené à se prononcer sur la proposition, formulée par la Directrice générale en application de l'exigence du régulateur européen et conformément aux dispositions de l'article 18 d des statuts de la société, de nommer Messieurs Frédéric Laurent et Bertrand BLANPAIN, en qualité de Directeurs généraux délégués, chargés de l'assister dans sa mission de Directrice générale. Il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer l'étendue, la durée des pouvoirs accordés et les conditions d'exercice de leurs fonctions.

Après examen du dossier présenté par Hélène BERNICOT, le comité des nominations émet un avis favorable à la nomination de Messieurs Frédéric LAURENT et Bertrand BLANPAIN, en qualité de Directeurs généraux délégués.

En effet, et tout d'abord, Messieurs Frédéric LAURENT et Bertrand BLANPAIN satisfont aux conditions d'honorabilité, de compétence ainsi que d'expérience à leur fonction, et plus largement au sein du groupe.

Ensuite, ce quadruple regard répond à un souci de complémentarité bénéfique aux prises de décision du groupe.

Enfin, elle correspond aussi à nos enjeux à venir, ceux du PMT 2024 engageant sur l'ensemble des pôles, à nos enjeux de collaborations et de co-construction. C'est un beau message de synergie, de mixité envoyé à nos collaborateurs, administrateurs et parties prenantes.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confère à Monsieur Bertrand BLANPAIN, en sa qualité de Directeur général délégué, les pouvoirs nécessaires à l'exercice d'une direction effective de l'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa et plus particulièrement pour agir, en toutes circonstances, dans le cadre des activités du Groupe liées notamment aux fonctions et missions confiées au Pôle Entreprises et Institutionnels.

Encadré par une lettre de mission et une délégation de pouvoirs formalisées qui ont été portées à la connaissance des membres du Conseil d'administration, Monsieur Bertrand BLANPAIN devra s'attacher durant son mandat, dont la durée est illimitée, (i) au développement au niveau national de l'ensemble des prestations et services du groupe pour la clientèle des entreprises, des collectivités locales, du secteur public, des structures du secteur sanitaire et social, du logement social, de l'économie sociale et solidaire, (ii) à proposer et mettre en place une politique de financements spécialisés (financements d'acquisitions d'entreprises, d'actifs, fusions acquisitions, capital investissement, crédit-bail notamment) et (iii) favoriser les fonctionnements concertés et les synergies avec l'ensemble de différentes structures et sociétés du Groupe.

Il dispose des pouvoirs de représentation tant au plan interne qu'à l'égard des tiers.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confère à Monsieur Frédéric LAURENT, en sa qualité de Directeur général délégué, les pouvoirs nécessaires à l'exercice d'une direction effective de l'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa et plus particulièrement pour agir, en

toutes circonstances, dans le cadre des activités du Groupe liées notamment aux fonctions et missions confiées au Pôle Clientèle Retail.

Encadré par une lettre de mission et une délégation de pouvoirs formalisées qui ont été portées à la connaissance des membres du Conseil, Monsieur Frédéric LAURENT devra s'attacher durant son mandat, dont la durée est illimitée, (i) à contribuer au développement et au renforcement de la présence du groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le domaines de la banque de détail et de la banque en ligne, (ii) à assurer la coordination des réseaux de caisses locales des fédérations régionales CMB et CMSO ainsi que des filiales Arkéa Direct Bank, Nouvelle Vague, Keytrade Bank, et (iii) favoriser les fonctionnements concertés et les synergies avec l'ensemble de différentes structures et sociétés du Groupe.

Il dispose des pouvoirs de représentation tant au plan interne qu'à l'égard des tiers.

M. LE PROVOST propose une révision de la situation salariale des deux Directeurs généraux délégués nommés.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide la rémunération fixe de M. Bertrand BLANPAIN de 325 000 euros, à laquelle s'ajoute le dispositif de rémunération variable en vigueur pour les mandataires sociaux salariés ASCD.

M. LE PROVOST ajoute que la rémunération de M. Bertrand BLANPAIN sera soumise à la validation du conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide la rémunération fixe de M. Frédéric LAURENT de 305 000 euros, à laquelle s'ajoute le dispositif de rémunération variable en vigueur pour les mandataires sociaux salariés ASCD.

Extrait certifié conforme



Anne LE GOFF
Directrice Générale Déléguée